



Point de collecte des ordures ménagères pour les lot : T3-LOT3, T3-LOT4 et T3-LOT5

Point de collecte des ordures ménagères pour les MACROLOTS : T3-B, T3-C et T4-B

Haie vive à planter à la charge du lotisseur et à préserver par les acquéreurs des lots

Haie vive à planter à la charge du lotisseur et à préserver par les acquéreurs des lots

LEGENDE

AMENAGEMENTS DE SURFACE

- : Arbres nouveaux de haute tige à planter à la charge du lotisseur
- : Haies vives obligatoires
- : Quantité de stationnements ouvert au public
- : Quantité de stationnements privés des macrolots
- : Périmètre d'emprise
- : Tranches
- : Lots libres
- : Macrolots sociaux
- : Macrolots d'habitat groupé
- : Espaces destinés aux habitations et leurs jardins privés pour les macrolots.
- : Voie et stationnements PMR en enrobé noir
- : Voie en revêtement clair
- : Espaces verts
- : Massifs bas plantés
- : Cheminement doux principal
- : Cheminement doux secondaire
- : Stationnements et accès secondaires en dalles perméables

REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- : La construction principale devra être implantée pour tout ou partie dans la bande d'implantation indiquée.
- : Le projet de trois habitations devra avoir une façade sur la totalité de cette dite ligne. Les trois habitations auront obligatoirement tous leurs accès sur cette façade.
- : La construction principale devra suivre le sens principal de l'alignement indiqué.
- : Accès aux lots - emplacements fixes
- : Zone inconstructible

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

Lotissement le Maine Nord
PA-04 Plan de composition
valant règlement graphique

19/12/2025
Echelle 1/500

SNC LA FONCIERE AUNIS SAINTONGE

31, rue du champverrier
17100 SAINTES

SARL TOMMAX

53, rue du champverrier
17100 SAINT VAIZE

Système de coordonnées géographiques
Lambert 93
NAD 83
NGF - IGN 1305

EQUIPE DE CONCEPTION

AGENCE **uh**
URBANISME ESPACE
6 rue du marché
1731 SAINT-SAVAN
17100 SAINTES
contact@agenceuh.fr

INGENIERIE
CONSEIL
Guillaume BARTHOLOME
3, rue du clos fleurie
16100 ST-JEAN-DE-MAJENDE
06 71 74 55 48